

Paris, le 25/09/2024

Objet : Regroupement de la catégorie de parts G (Code ISIN : FR0014002LD1) avec la catégorie de parts C (Code ISIN : FR0010317487) du fonds MANSARTIS AMERIQUE ISR.

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds commun de placement dénommé MANSARTIS AMERIQUE ISR (ci-après le Fonds) et vous en remercions.

Nous vous informons que Mansartis Gestion, société de gestion du Fonds, a décidé de procéder à un changement impactant la catégorie de parts G du Fonds.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Dans le cadre de sa stratégie globale de recentrage et d'optimisation de la gamme, Mansartis Gestion a décidé de regrouper la catégorie de parts G (Code ISIN : FR0014002LD1) avec la catégorie de parts C (Code ISIN : FR0010317487) de votre Fonds.

Les détails sont indiqués dans la section « **Quelles sont les principales différences entre les caractéristiques des fonds actuellement et dans le futur ?** » ci-dessous.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le **25/10/2024** sur la base de la valeur liquidative du **24/10/2024**. Pour les besoins de l'opération, il sera procédé au blocage des souscriptions et des rachats de parts G du Fonds à compter du **22/10/2024** après 12 heures.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement/risque : non
- Augmentation du profil de risque : non
- Augmentation potentielle des frais : **oui**
- Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement/risque : non significatif



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Pour cette opération de regroupement, vous bénéficiez au régime fiscal de sursis d'imposition prévu aux articles 150-0B et 38-5 bis du Code général des impôts, l'échange de titres n'aura ainsi aucune incidence fiscale.

Cependant, les personnes concernées doivent s'informer auprès de leur conseiller fiscal habituel de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier. Les non-résidents fiscaux français doivent également se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence.

Quelles sont les principales différences entre les caractéristiques des fonds actuellement et dans le futur ?

Les parts G et C présentent les caractéristiques suivantes :

	Avant <u>PART G</u>	Après <u>PART C</u>	
CARACTERISTIQUES			
Code ISIN	FR0014002LD1	FR0010317487	
Affectation du résultat net	Capitalisation	Capitalisation	
Affectation des plus et moins-values nettes	Capitalisation	Capitalisation	
Souscripteurs concernés	Réservée à des intermédiaires financiers et / ou aux distributeurs désignés par la SGP	Tous souscripteurs	
Minimum de souscription initiale	10 000 €	1 part	

Fractionnement	Parts entières	Parts entières	
Commission de souscription	néant	néant	
Commission de rachat	néant	néant	
Frais de gestion	1,35% maximum	2% maximum	

Nous attirons votre attention sur le fait que cette modification est sans incidence sur l'orientation de gestion et le profil de risque de votre Fonds.

Cette opération s'accompagne d'une hausse du barème des frais, les taux sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

Si vous en acceptez les termes, **cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part**. Suite au regroupement des catégories de parts G et C, **vous recevrez des parts C de votre Fonds en échange de vos parts G selon la parité retenue le jour du regroupement des parts**.

Vous trouverez un exemple en annexe de ce courrier.

Si toutefois cette modification ne vous convenait pas, il vous est possible de demander le rachat de vos parts sans frais au plus tard le 22/10/ 2024 avant 12 heures.

Toutes les autres caractéristiques des fonds demeurent inchangées.

Éléments clés à ne pas oublier avant votre investissement

Avant tout investissement il est important de prendre connaissance des DIC et du prospectus du fonds concernés disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.mansartis.com) et sur simple demande auprès de Mansartis Gestion, 8 place Vendôme, 750001 – Paris – France.

Mansartis Gestion vous invite à prendre régulièrement contact avec votre conseiller habituel sur vos placements.

Mansartis Gestion vous invite également à consulter les reportings et autres documents disponibles sur les pages des fonds concernés sur le site de la société de gestion (www.mansartis.com).

ANNEXE 1
CALCUL DE LA PARITE D'ECHANGE

A titre indicatif, si la date de référence retenue avait été le **10/09/2024**, le regroupement aurait été réalisé dans les conditions suivantes :

Valeur liquidative de la part G de votre Fonds: 1 333,91 euros

Valeur liquidative de la part C de votre Fonds: 395,50 euros

	PART G	PART C
ACTIF NET	909 733,20	95 257 753,52
Nombre total de parts	682	240 851
Valeur liquidative	1 333,91	395,50
Parité d'échange = $1333,91/395,50 = 3,373$ parts		

Ainsi, une part G de votre Fonds aurait donné droit à 3 parts C et à une soulte unitaire de 147,41 euros. La parité d'échange définitive établie le jour de l'opération se substituera à l'estimation faite préalablement à l'opération.